



## DIRECTEURS TERRITORIAUX PAS D'AVENIR AVEC PPCR

En créant le grade d'attaché hors classe, qui devient désormais le 3<sup>ème</sup> grade du cadre d'emploi des attachés territoriaux, le gouvernement et les signataires de PPCR ont choisi de laisser de côté plusieurs milliers de directeurs territoriaux.

En effet, au lieu d'intégrer les actuels directeurs dans le 3<sup>ème</sup> grade et leur permettre de viser une fin de carrière en Hors Echelle A, le décret modifiant le cadre d'emploi des attachés laisse un simple strapontin aux directeurs.

Cela s'explique par la volonté du gouvernement de faire du 3<sup>ème</sup> grade un grade à accès fonctionnel (GRAF), qui sera encore plus difficile d'accès que l'actuel grade de directeur, déjà soumis aux seuils démographiques (dont Force Ouvrière demande la suppression depuis des années). Outre le fait qu'il soit à accès fonctionnel, le grade d'attaché hors classe sera également contingenté. Sous ce terme, le gouvernement et ceux qui ont soutenu le projet PPCR, ont tout simplement remis en place des quotas. Supprimant de fait les ratios négociés dans les collectivités. Une fois les 10 % atteints, le renouvellement ne pourra se faire que par les départs en retraite.

L'intégration des directeurs en tant qu'attachés hors classe aurait, de fait, rempli le quota quasi immédiatement. C'est notamment pour cette raison que les directeurs ne seront pas intégrés et que leur grade sera placé en voie d'extinction.

**POUR FORCE OUVRIÈRE, RÉTABLIR LES QUOTAS AU MOMENT MEME OÙ LES AGENTS SONT OBLIGÉS DE RESTER PLUS LONGTEMPS EN POSTE RELÈVE DE L'ABERRATION !** Une fois les 10 % atteints, les avancements ne pourront se faire qu'au compte-gouttes, merci PPCR !

Face aux propositions inacceptables du gouvernement, FO revendique :

- \* **un troisième grade d'attaché hors classe accessible selon des conditions d'ancienneté,**
- \* **le Hors Echelle A également accessible à l'ancienneté,**
- \* **l'intégration des directeurs territoriaux qui le souhaitent dans le grade d'attaché hors classe,**
- \* **un déroulement de carrière tel que chaque agent puisse atteindre le 3<sup>ème</sup> grade de son cadre d'emploi sans entrave,**
- \* **la réouverture des possibilités de promotion interne réelles vers le cadre d'emploi des administrateurs.**

**J'ENOUS  
SERVICE PUBLIC TOUS AVEC FO!**

